



Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

EPA-FSU Case Postale n°8 - 8, Place de la Gare de l'Etat
44276 NANTES cedex

☎ 02.40.35.96.57 @ : epa@epafsu.org



POURQUOI EPA-FSU EST-IL ABSENT DES SCRUTINS aux CAP des CTPS, professeurs de sport, et la CETP des CTPS sport ?

Parce qu'il n'est pas possible d'avaler des couleuvres, de supporter un affront en silence.

Dans l'Empire russe, une proclamation du tsar avait force de loi. Dans la galaxie syndicale du syndicalisme des professeurs de sport les décisions du SNEP-FSU ont également vocation à s'imposer à plus petit que lui.

Ainsi, en 2017, le SNEP argue d'un constat lapidaire à la CAP des professeurs de sport : « le tandem SNEP titulaire, EPA suppléant ça ne marche pas ». De cette affirmation unilatérale le SNEP décide alors qu'EPA peut encore faire liste commune avec lui à la CAP des PS en 2019, à la condition de ne pas être en position éligible. L'oukase est là. Les tentatives d'arbitrage de la FSU seront décevantes. EPA comprend ne pas être en mesure d'inverser les choix opérés. D'autant, que le SNEP rend responsables de la situation les élus d'EPA eux-mêmes, tous secrétaires nationaux par ailleurs.

Les faits, rien que les faits

En vertu de principes fédéraux, en 2014, le SNEP et EPA ont présenté une liste commune aux élections des professeurs de sport, chez les CTPS sport ainsi qu'à la CAP commune avec les JEP des CTPS. Le SNEP est tête de liste à la CAP des PS et EPA suppléant ce qui correspond au rapport interne de syndicalisation FSU en sport. EPA est tête de liste à la CAP des CTPS. La règle constitutive de la FSU est de respecter ses minorités et leur assurer un droit d'expression dès lors qu'ils ont une part de représentativité. Cet accord est une déclinaison philosophique de nos principes, le SNEP (syndicat disciplinaire) comme EPA (syndicat général jeunesse et sports) étant cofondateurs de la FSU en 1993.

Pendant tout la mandature 2014-2019, le représentant EPA a siégé aux côtés de la titulaire du SNEP défendant les mêmes positions dans l'intérêt des personnels, recherchant systématiquement les points d'accord avec le SNAPS face à la DRH. Les seules aspérités ont concerné certains comptes-rendus de CAP où EPA voulait plus de transparence sur les déroulés et promotions de collègues que le SNEP. Chaque syndicat a alors communiqué seul. Pendant toute la mandature EPA a communiqué à TOUS les élus en CAP (même le SNAPS) et à la DRH ses contributions, projections, révisions de tableaux ...



EPA a fait un travail important de simulation sur les corps de PS/CTPS des revalorisations de carrière obtenues dans le cadre du PPCR « Jeunesse et Sports ». Toutes nos communications témoignent de nos contributions argumentées en faveur des collègues du sport. Nous n'avons pas failli, mais il est vrai nous avons au contraire gagné en compétence. Même la DRH reconnaît cela, même les autres syndicats ! Ferions-nous trop d'ombre ?

Que faire ?

Les règles électorales de la Fonction Publique imposent d'avoir des listes communes aux syndicats d'une même fédération pour les élections. Si EPA déposait une liste à côté du SNEP (nous le pouvons chez les professeurs de sport et les CTPS) les deux listes – celle du SNEP et celle d'EPA - courent le risque d'être invalidées. Cette possibilité a été écartée pour préserver la FSU.

Accepter le diktat du SNEP a été rejeté à la quasi-unanimité des instances d'EPA.

Il a été décidé de nous retirer de tous les scrutins communs avec le SNEP pour éviter toute relation ajoutant du conflit quotidien dans la préparation des élections, aussi bien sur l'établissement des listes que sur les textes d'orientation. Nous n'assumerons, pour la FSU, que deux scrutins JEP : CAP des CEPJ/Commission d'évaluation technique et pédagogique (CETP) des CTPS JEP avec listes complètes.



Même à la CAP des CTPS (où nous avons toujours été titulaires depuis la création du corps du fait de la présence de militants) nous laissons le SNEP assumer ses pratiques. Nos élus potentiels ne siègeront qu'à la CETP JEP, là où se prennent les décisions entérinées par la CAP ; celles qui resteront après le coup de karcher du gouvernement contre les compétences des CAP.

AUCUNE CONSIGNE DE VOTE

Il va de soi que dans la situation provoquée **EPA ne donne aucune consigne de vote**. Mais nous appelons à voter, pas à désertier les urnes.

Pour les membres d'EPA et leurs sympathisant.e.s trois cas de figure vont se présenter :

1. Voter SNEP parce que c'est un syndicat de la FSU. Mais cela servira à consolider les choix de mise à l'écart d'EPA.
2. Voter pour une autre liste parce que ce sera une manière indirecte de faire revenir ultérieurement le SNEP à de meilleures pratiques. Mais cela n'a rien d'acquis, bien au contraire.
3. Voter blanc ou nul parce que ce sera une façon de ne pas apporter sa caution à l'éviction de fait des candidatures EPA en position éligible. Mais cela sera une position invisible quel que soit le scrutin.

Ces choix appartiendront aux seuls électeurs. La seule consigne d'EPA est de voter le plus massivement possible pour la CAP des CEPJ et la CETP des CTPS JEP.

La posture d'EPA de 2020 à 2022

EPA va conserver son orientation de syndicat général « Jeunesse et Sports » en syndiquant des professeurs de sport et CTPS ! Nous serons en diète de CAP sport de 2020 à 2022. **Mais en 2022, d'une manière ou d'une autre, nous présenterons des candidats**, soit avec le SNEP s'il a changé d'attitude, soit seuls ou autrement. Tout dépendra des suites qui pourront survenir après la crise.



Nous continuerons à travailler sur l'évolution des corps de PTP Sport. Nous travaillerons avec tous les élus de ces CAP si les conditions sont requises, sans ostracisme, mais il nous faudra une cohérence évidente : être reconnus dans notre altérité. Nous continuerons à produire sur les métiers, tous les métiers. Nous siégeons au CTM. Nous sommes actifs dans la plupart des régions.

Les CAP vont être vidées de ce qui faisait leur raison d'être paritaire : le mouvement va devenir discrétionnaire dès 2020 et les changements de grades dès 2021. Les grands principes de gestion seront débattus au CTM. EPA suivra tout cela de très près, en pleines turbulences de la gouvernance du Sport et menaces considérables sur les missions Sport et JEP.

EPA VOUS DEVAIT UNE EXPLICATION SUR LA RAISON DES LISTES « DISJOINTES » DES SYNDICATS DE LA FSU SUR LES SCRUTINS DU 12/12/19

Cette communication publique est un « risque » calculé, assumé, déterminé car nous considérons que dans nos professions et nos métiers liés à l'exercice de la conscience, « porter à connaissance » n'est pas un défaut mais une qualité.

Cette communication explicative sera la seule sur le sujet, sauf si les circonstances nous obligent à lui donner une suite. On ne sait jamais...